

DEMANDE DE DÉROGATION INTRA MUROS

PARTIE À COMPLÉTER PAR LA FAMILLE

IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____

École demandée : _____ Classe : _____

La Ville de Bourg de Péage se réserve le choix de l'école d'accueil en fonction des places disponibles.

Scolarisation l'année précédente :

École : _____ Classe : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la commune de Bourg-de-Péage afin de gérer les demandes de dérogations scolaires. Elles sont destinées à la Direction Enfance Education Sport Culture et seront conservées 5 ans puis éliminées réglementairement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Celui-ci peut être exercé en vertu des législations encadrant l'administration publique en contactant la mairie de Bourg-de-Péage.

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

NOM : _____ Prénom : _____

Téléphone : | | | | | | | |

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Nom et adresse de l'employeur :

- Du père : _____

- De la mère : _____

Date :

____/____/____

Signature parents

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE

- Le présent formulaire
- Un courrier justifiant votre demande
- Photocopie du livret de famille (page des parents et page de l'enfant)
- Copie du contrat de travail ou bulletin de salaire de l'assistante maternelle ou attestation sur l'honneur de la personne en charge de l'enfant dans les temps périscolaires, le cas échéant
- Justificatif de résidence de l'assistante maternelle ou de la personne en charge de l'enfant et son lien de parenté direct avec lui, le cas échéant
- Justificatif d'emploi récent des deux parents et horaires de travail, le cas échéant
- Un certificat médical de l'enfant ou du parent attestant ou justifiant le motif de demande de dérogation, le cas échéant
- Pour les parents isolés, le jugement mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et de résidence de l'enfant

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

ÉCOLE DE SECTEUR D'ORIGINE : _____

ÉCOLE DEMANDÉE : _____

DÉCISION DE LA COMMUNE DE BOURG DE PÉAGE

☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Date : ____/____/____

Signature

Dossier à rendre au plus tard le 4 avril 2025.

Diffusion : 1 exemplaire à la famille, 1 à la mairie de Bourg de Péage

Bourg de Péage, le 24/02/2025

DEROGATION SCOLAIRE 2025/2026

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Bourg de Péage autre que celle de votre secteur d'habitation.

Nous vous rappelons qu'une telle dérogation ne peut être accordée **qu'après validation** du Maire ou de son représentant.

Nous vous rappelons qu'une telle dérogation n'est pas automatique, la décision sera prise mi-mai et tiendra compte particulièrement des conséquences que chaque dérogation peut entraîner à moyen et long terme sur les effectifs des écoles concernées, dans le souci des équilibres nécessaires entre toutes les écoles de la commune. Cette décision vous sera notifiée par courrier.

En effet, nous attirons votre attention sur le fait qu'une dérogation n'est possible que sous réserve des capacités d'accueil de l'établissement scolaire après affectation des élèves résidant dans le secteur, et à condition que les motifs soient conformes aux critères définis par la ville. La procédure est identique pour tous les dossiers et implique tous les acteurs de l'école.

Principes :

- Une dérogation accordée en maternelle n'implique en aucun cas la suite de la scolarisation de l'enfant à l'école élémentaire rattachée.
- La dérogation est individuelle, une demande de dérogation simultanée pour un autre enfant de la même famille peut être refusée.

Vous voudrez bien joindre à votre dossier de demande de dérogation les pièces justificatives ci-dessous :

- ✚ Photocopie du livret de famille (page des parents et page de l'enfant),
- ✚ Copie du contrat de travail ou bulletin de salaire de l'assistante maternelle ou attestation sur l'honneur de la personne en charge de l'enfant dans les temps périscolaires, le cas échéant,
- ✚ Justificatif de résidence de l'assistante maternelle ou de la personne en charge de l'enfant et son lien de parenté direct avec lui, le cas échéant,
- ✚ Justificatifs d'emploi des deux parents et horaires de travail, le cas échéant,
- ✚ Un certificat médical de l'enfant ou du parent attestant ou justifiant le motif de demande de dérogation, le cas échéant,
- ✚ Pour les parents isolés, le jugement mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et de résidence de l'enfant.

Les dossiers doivent être déposés en mairie **au plus tard le 4 avril 2025.**